COMMUNE D'ENTRAUNES

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

DICRIM

Déclenchement préventif des avalanches au hameau d'Estenc.

Un risque majeur est un événement d'origine naturel ou technologique pouvant occasionner de très graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement.

Le **D**ocument d'**I**nformation **C**ommunal sur les **R**isques **M**ajeurs (DICRIM) contient les informations que chaque citoyen doit connaître pour se protéger devant le risque et être ainsi acteur de sa propre sécurité.

La commune Entraunes est exposée à 6 risques naturels majeurs :

Les avalanches

Les inondations

Les mouvements de terrain

Les événements climatiques

Les feux de forêt

La sismicité

SITUATION

Un territoire de 82 km².

Une altitude moyenne du territoire de 2 000 m.

Une commune située à 110 km de Nice

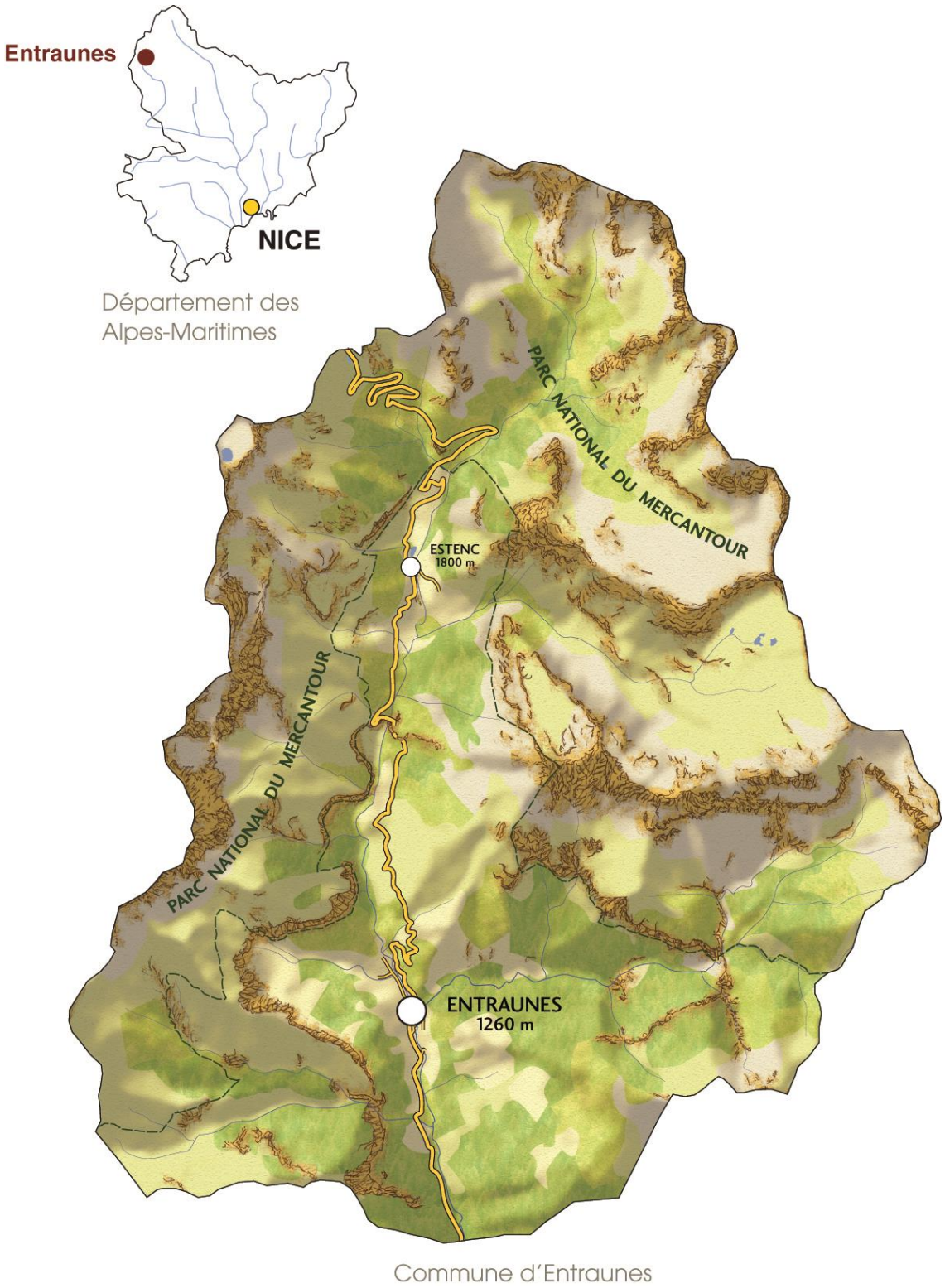

RISQUE AVALANCHE

IDENTIFICATION DU RISQUE

La majeure partie du territoire de la commune est soumise au risque d'avalanche.

Le risque concerne essentiellement les zones naturelles.

OCCURENCE DU RISQUE

Plusieurs fois par hiver selon les conditions d'enneigement.

LOCALISATION DU RISQUE VIS-A-VIS DES HABITATIONS ET DES VOIES DE CIRCULATION

Au niveau des hameaux d'Estenc, deux bâtiments sont situés en zone bleue du PPR (zone de danger modéré) et une dizaine en zone AMV (aléa maximal vraisemblable).

La route départementale 2202 entre le hameau des Scaions et le refuge de la Cantonnière est particulièrement exposée (8 couloirs d'avalanche).

GESTION DU RISQUE

La route D 2202 est fermée à toute circulation entre le village d'Entraunes et les hameaux d'Estenc en période de risque.

Un Plan de Prévention des Risques d'Avalanches a été approuvé le 3 mai 2007.

Un Plan d'Intervention pour le Déclenchement des Avalanches (PIDA) par grenadage depuis un hélicoptère permet le déclenchement préventif des avalanches en période de risque.

Le Plan Communal de Sauvegarde (créé par arrêté du 18 octobre 2017) est mis en œuvre à chaque déclenchement du PIDA.

CARTOGRAPHIE SYNTHÉTIQUE DES ENJEUX AU NIVEAU DE LA ROUTE D 2202

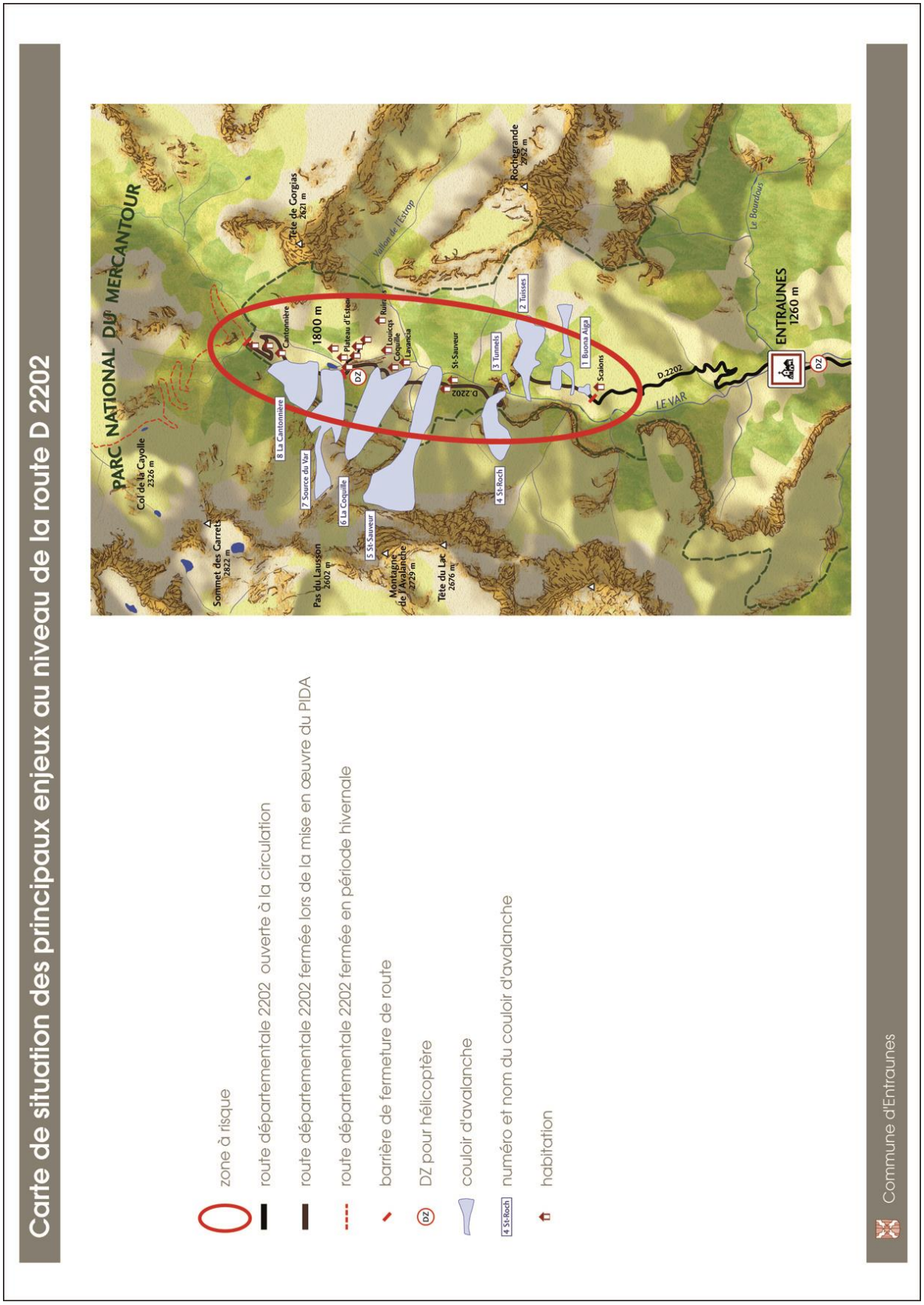

CARTOGRAPHIE SYNTHÉTIQUE DES ENJEUX AU NIVEAU DES HAMEAUX D'ESTENC

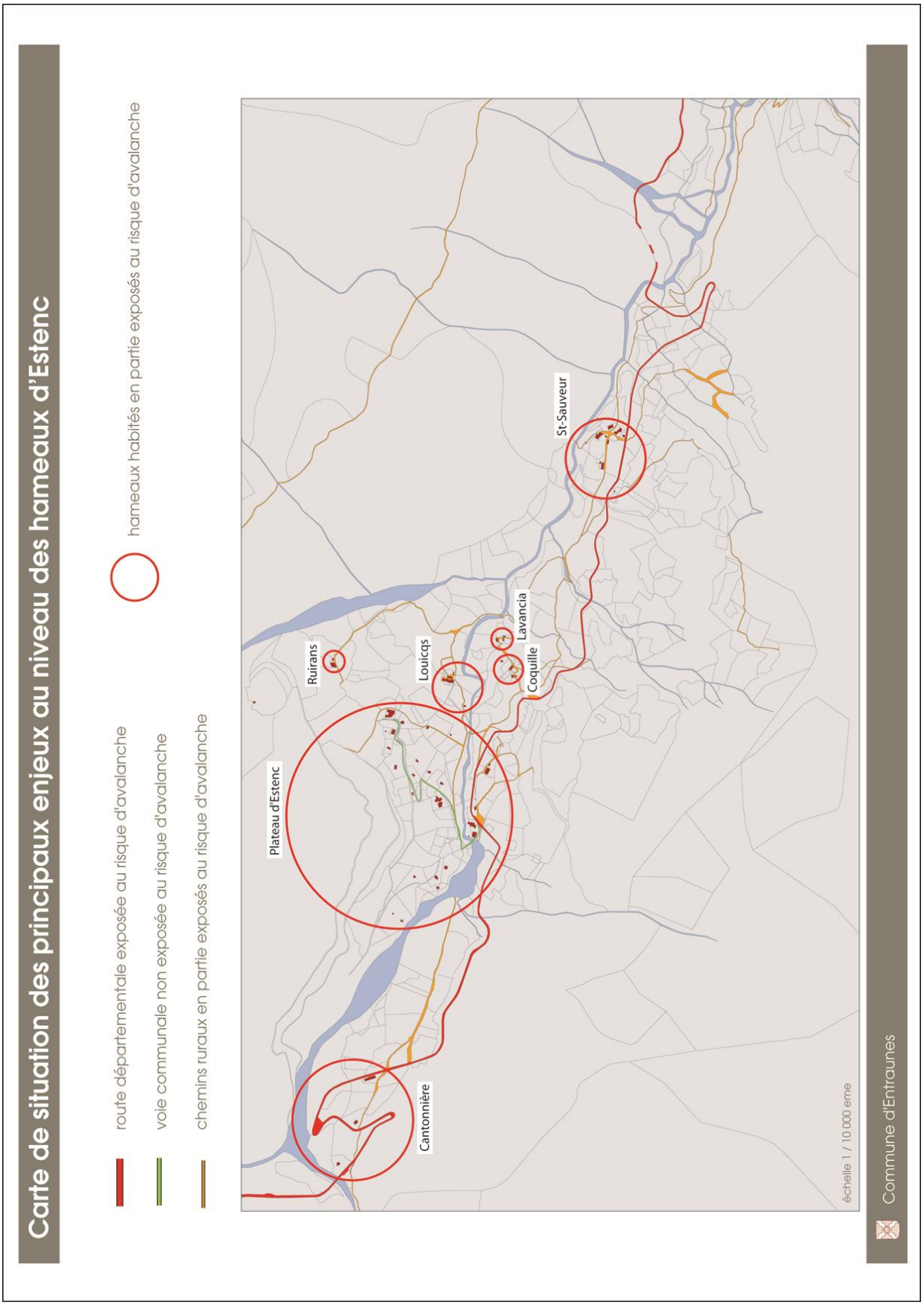

CONSIGNES GÉNÉRALES FACE AU RISQUE D'AVALANCHE

AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- Vérifier la situation de son habitation sur le Plan de Prévention des Risques d'avalanche.
- Réaliser les travaux de mise en sécurité de son habitation conformément aux prescriptions du PPR pour celles situées en zone bleue.
- Repérer les stationnements hors zone d'avalanche.
- Repérer les cheminements possibles hors zone d'avalanche aux abords de sa maison.
- Prévoir les équipements minimums : radio à piles, moyens d'éclairage, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures…

A noter : *Les habitants des hameaux d'Estenc peuvent rester isolés plusieurs jours sans liaison terrestre possible avec l'extérieur. La circulation automobile, pédestre ou à ski est impossible en raison du risque d'avalanche, seule la liaison aérienne par hélicoptère est possible sous réserve de conditions météorologiques favorables.*

PENDANT : SE METTRE A L'ABRI

- Rester confiné dans son habitation.
- Ne pas tenter de rejoindre les hameaux voisins ou le village d'Entraunes (à pied, à ski, en voiture) en raison du risque d'avalanche omniprésent.
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes contraint par une avalanche s'étant produit sur votre habitation.
- Prendre connaissance des messages transmis par la Mairie (sms ou téléphone).
- ***A noter :*** *En cas de coupure des moyens de communication, attendre la fin des opérations de grenadage par hélicoptère pour sortir de son habitation.*

APRES : RESPECTER LES CONSIGNES

- S'informer des consignes à respecter.
- Attendre la réouverture de la route départementale pour se déplacer à nouveau.

DOCUMENT D'ARCHIVE LIÉ AU RISQUE AVALANCHE

Document d'archive du 11 février 1805

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous informer que le 26 janvier à sept heure du matin, il y eut, à la commune d'Entraunes un éboulement de neige très considérable. Il entraina les maisons de Hyacinthe Liautaud et de Joseph Aillaud qui périrent tous deux sous les ruines de leurs maisons ainsi que la fille supérieure.
Les communications de Guillaumes et Puget ayant été interrompues, je n'ai reçu ce rapport qu'hier.

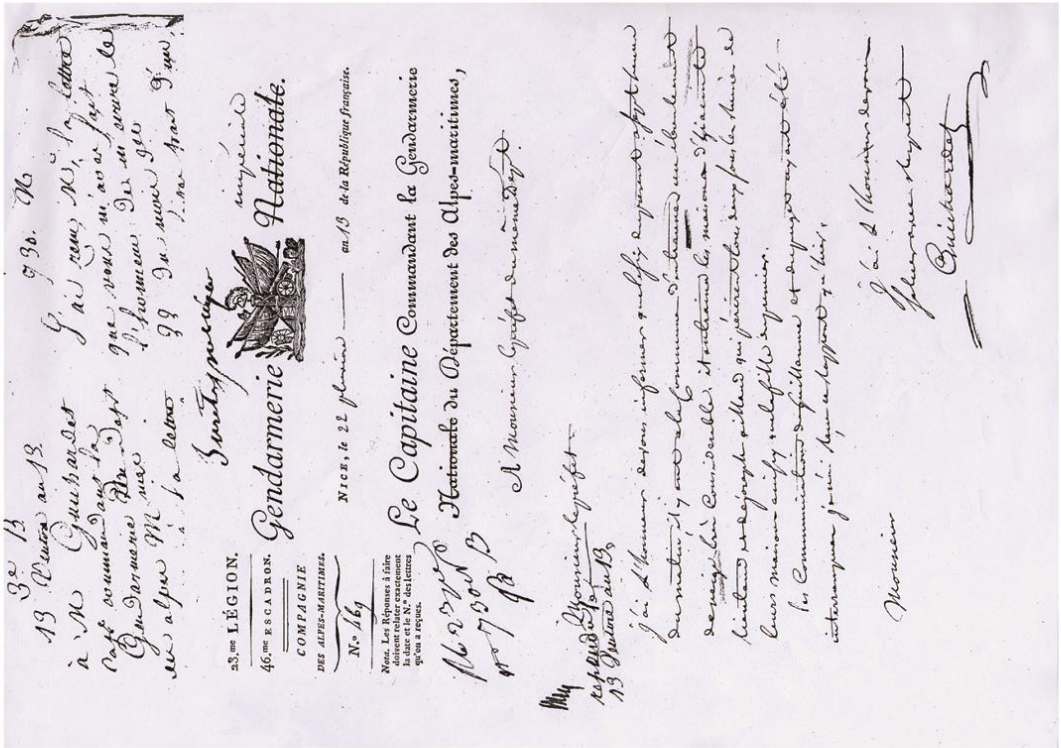
23.me LÉGION.
46.me ESCADRON.
COMPAGNIE
DES ALPES-MARITIMES.
N° 169
Nota. Les Réponses à faire doivent relater exactement la date et le N.° des lettres qu'on a reçues.
NICE, le 22 pluviôse an 13 de la République française.
Le Capitaine Commandant la Gendarmerie Nationale du Département des Alpes-maritimes,
A Monsieur le Préfet du même Département.
Gendarmerie Nationale.

Commune d'Entraunes

DOCUMENT D'ARCHIVE LIÉ AU RISQUE AVALANCHE

Document d'archive du 07 février 1996

Estenc isolé depuis quinze jours !

Le petit hameau du Haut-Var est inaccessible, depuis la fermeture il y a deux semaines de l'unique voie d'accès pour risque d'avalanches. Les résidents dans l'obligation de se rendre à Entraunes, 6 kilomètres à leurs risques et périls la route, dégagée, mais interdite à la circulation. Si le sommet, la route départementale devrait être « sécurisée » aujourd'hui. Ci-dessus, une partie des résidents bloqués à Estenc. (Photo Nice-Matin)

▶ Page 3, l'article de Jean-Paul FRONZES

7.02.96

«Au début, on n'osait pas s'y aventurer...»

«Au début, on n'osait s'aventurer sur la route», raconte Françoise Echene, une habitante d'Estenc. Il a neigé 5 mètres cette année à Entraunes, à ainsi perdu dix jours d'école. Cette situation ne pouvait durer. J'ai été à la rencontre des autorités sur la route interdite».

Daniel Ferran n'a pas attendu aussi longtemps pour faire venir ses enfants de 6, 9 et 10 ans. Les bambins n'ont gagné que deux jours supplémentaires de vacances. Le gérant du refuge habile lui sen base, n'a voulu prendre aucun risque. Depuis la fermeture officielle, le village d'Estenc, 6 km Entraunes où la courrier est ensuite acheminé au gré des opportunités. Les touristes ont adopté la même prudence. 40 personnes étaient prévues le dernier week-end au refuge-auberge de la Cantonnière. Trente-cinq seulement venues par le gérant, ont annulé, l'autre moitié à rebroussé chemin en apercevant le panneau de fermeture à la circulation à Entraunes. Même situation au relais de la Cayolle: «Il n'était pas question de prendre le risque», raconte Danielle Lazart. «Personne n'est venu le dernier week-end et un groupe de ski-alpinistes, en sports-études à Nice a ensuite annulé une semaine de séjour. La perte est très lourde. Le week-end suivant, nous prions pour que la route soit enfin sécurisée...»

Mercredi 7 février 96

INFOS REGIONALES

Estenc naufragé des neiges

Suite à la fermeture de la route pour risque d'avalanches, le village est officiellement inaccessible depuis 15 jours

Traditionnellement rude dans la vallée du Haut-Var, l'hiver, ces derniers temps, est particulièrement éprouvant pour les habitants d'Estenc, à 1900 mètres d'altitude. La quinzaine de résidents est, depuis deux semaines, isolée du reste du monde, la route étant fermée pour risque d'avalanches de l'unique voie d'accès reliant le hameau au village d'Entraunes et à la vallée de la Tinée. Cette route de sept kilomètres, surplombée par des sommets à plus de 2.500 mètres, est régulièrement ouverte par les la circulation. Les riverains dans l'obligation de l'emprunter, le font à leurs risques et périls. Ils ne peuvent compter sur la couverture par les assurances et en exposant leurs vies au passage des sept points recensés «dangereux».

L'Office central de la coopération à l'école, qui accueille des classes de neige dans un ancien refuge, a annulé le séjour prévu fin janvier. Le stage suivant, une cinquantaine d'Antibois, a passé outre l'interdiction. Avec l'accord de l'équipement. Les enfants, arrivés en bus, ont pris des cars mis à la disposition par le Conseil général. «Cette inertie est inadmissible», s'exclame dès maintenant le maire.

Premier accusé, le responsable de la subdivision de l'équipement de Guillaumes, chargé de l'ouverture, de la fermeture. «Le risque d'avalanche atteignait quatre degrés cinq. Il indique n'avoir pu agir autrement sans PIDA (plan d'intervention pour le déclenchement des avalanches) dont les techniciens formés à cette mission. Le dernier PIDA, mis en place à Entraunes en janvier 1982, était tombé en désuétude. Henri Garcia ajoute avoir alerté le directeur des infrastructures du Conseil général, qui a signé l'arrêté d'interdiction du 30 janvier, six jours après la fermeture effective de la route.

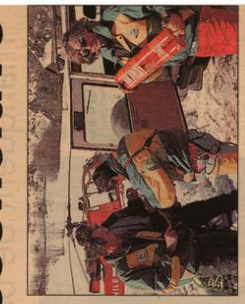

Un site, particulièrement exposé l'hiver aux avalanches. (Photo N.-M.)

A Estenc enfoui sous trois mètres de neige, les villageois ne sont pas responsables, ils se coupables mais se sentent sinistrés et abandonnés.

«Personne ne veut plus prendre ses responsabilités», accuse Dominique Lorrain, propriétaire du relais de la Cayolle et la Cantonnière sont à l'union.

Les auberges, qui affichaient complet ce week-end au niveau des réservations, sont demeurés désespérement vides...

Jean-Paul FRONZES

Estenc enfin désenclavé

Fermée depuis deux semaines, la route d'accès à été sécurisée hier et rouverte à la circulation...

La troisième tentative fut la bonne. Deux fois reportée pour cause de mauvais temps, l'opération de sécurisation de l'unique voie d'accès au hameau d'Estenc, isolé depuis deux semaines, a enfin eu lieu hier après-midi. Par grand bleu et visibilité maximale.

L'équipement a fermé la route sept kilomètres, interdite à la circulation depuis deux semaines - en la bloquant avec des véhicules en travers. Les gendarmes ont vérifié que plus personne ne s'y trouvait. Un peu plus tard, les artificiers se sont rendus sur les lieux deux jours après l'avalanche, accompagnés de Pierre Turcieu, spécialiste du PIDA, plan d'intervention technique du Conseil général. Sur les sept couloirs, six avaient été naturellement purgés par une avalanche spontanée, après à fait l'objet d'un traitement en forme de première pour les Alpes-Maritimes. Sept kilos de plastic et une longue mèche lente ont été, non pas placés par les artificiers hélitreuillés sur le site, mais directement lancés de l'hélicoptère. Le dernier couloir, qui n'a pas provoqué d'avalanche. Une demi-surprise pour Pierre Turcieu: «Il est rare que ce soit l'état, la neige est stabilisée».

Un jour supplémentaire de vacances

Un arrêté de réouverture a été rédigé et signé par le préfet, immédiatement après que le Conseil général. Précédé par un chasse-neige chargé de dégager les congères, le mini-bus de l'«Office central de la coopération à l'école» a pu enfin prendre à s'engager sur la route. Avec un jour de retard sur le calendrier. A l'issue d'une longue et difficile journée, soixante enfants et leurs enseignants auraient du, en effet, rejoindre mercredi le village d'Entraunes à bord de l'école Lavai d'Antibes étaient arrivés le 30 janvier à Estenc, escortés sur les 7 kilomètres par des gendarmes de l'équipement. Le risque était alors de quatre sur l'échelle qui compte cinq degrés et indique l'imminence d'une avalanche. Une lancha avait été signalé. Les écoliers, qui ont gagné dans l'histoire un jour de vacances, n'étaient pas hier soir à Antibes par leurs parents et le directeur de l'école.

Le soulagement dominait également à Estenc, qui attendait la mise en place, sans doute à l'automne prochain, d'un PIDA, (plan d'intervention pour le déclenchement d'avalanches) outil technique indispensable pour ce village difficoses le «risque neige»...

Jean-Paul FRONZES

L'explosif sera lancé quelques minutes plus tard de l'hélicoptère de la protection civile (Photo Nice-Matin)

NICE-MATIN — Vendredi 9 Février 1996

Commune d'Entraunes

RISQUE INONDATION

IDENTIFICATION DU RISQUE

La commune est soumise à un risque d'inondation torrentielle dû aux crues du Var et du Bourdous.

Elle est également soumise aux crues de la Pestournière.

Les crues torrentielles peuvent se produire en période de fortes pluies ou en cas d'orage violent localisé.

A noter : Lors d'orage violent en altitude, une vague de crue peut déferler au village d'Entraunes sous forme de laves torrentielles alors même qu'il y fait soleil.

OCCURENCE DU RISQUE

Des évènements annuels notables pour le Bourdous et la Pestournière, des évènements majeurs à fréquence décennale pour le Var.

LOCALISATION DU RISQUE VIS-A-VIS DES HABITATIONS ET DES VOIES DE CIRCULATION

Pour le risque crue torrentielle du Var, le secteur le plus vulnérable est la traversée du village. Seules les constructions en bordure immédiate du cours d'eau sont potentiellement impactées. Le parking St-Sébastien situé à l'amont du village en rive gauche est également vulnérable.

Pour le risque crue torrentielle du Bourdous, le secteur le plus vulnérable est la traversée du village. Seules les constructions en bordure immédiate du cours d'eau et le camping du Tellier sont potentiellement impactés.

Pour le risque de crue torrentielle de la Pestournière, le secteur le plus vulnérable est le quartier de Piece Longe.

Le passage à gué de la voie communale du Cros est particulièrement exposé au risque de crue de la Pestournière.

La route D 2202 est potentiellement soumise à un risque d'effondrement suite à une crue du Var. C'est la seule route d'accès au village (RD 2202) en période hivernale (de novembre à mai) et, dans ce cas, le village et ses hameaux se trouveraient alors totalement isolés.

GESTION DU RISQUE

Il n'existe pas de Plan de Prévention des Risques d'Inondation.

Il n'existe pas de repère de crue.

CARTOGRAPHIE SYNTHÉTIQUE DES ENJEUX AU NIVEAU DU VILLAGE D'ENTRAUNES

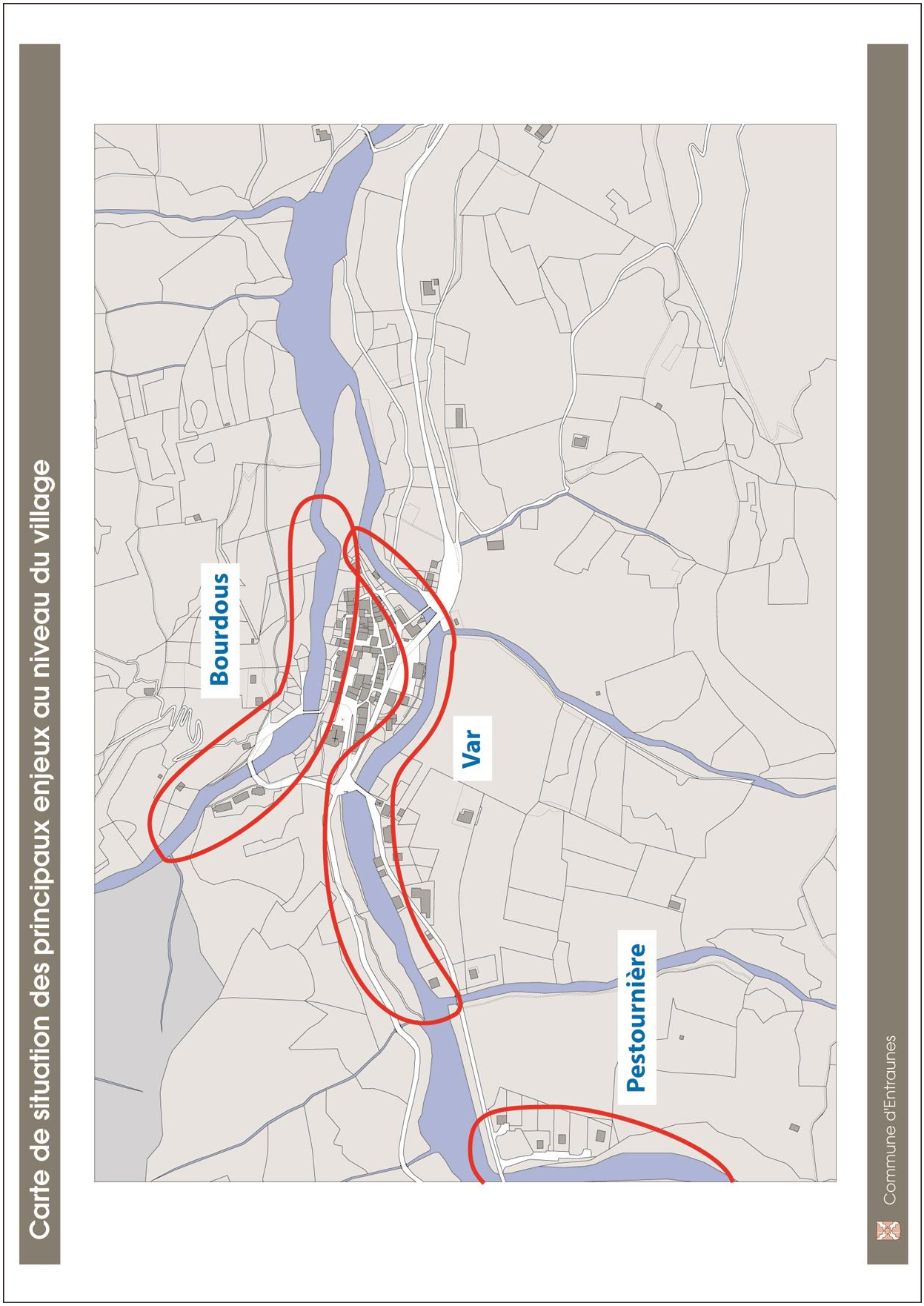

CONSIGNES GÉNÉRALES FACE AU RISQUE INONDATION

AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux : sauvegarde informatique, album de photos, papiers personnels, factures, les matériels et les produits dangereux ou polluants.
- Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz.
- Aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, évents.
- Amarrer les cuves, etc.
- Repérer les stationnements hors zone inondable.
- Prévoir les équipements minimums : radio à piles, moyens d'éclairage, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures…

PENDANT : SE METTRE A L'ABRI

- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue.
- Ne pas rester sur les ponts ou à proximité immédiate.
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture).

APRES : RESPECTER LES CONSIGNES

- S'informer des consignes à respecter.
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.
- Ne se déplacer que si les voiries sont sécurisées.
- Ne pas s'approcher des berges ravinées.

DOCUMENT D'ARCHIVE LIÉ AU RISQUE INONDATION

MOUVEMENTS DE TERRAIN

IDENTIFICATION DU RISQUE

La commune est concernée par le risque de coulées de boue, de ruissellement, de glissement de terrain, d'éboulements et de chutes de blocs.

Le risque concerne essentiellement les zones naturelles et la route D 2202.

OCCURENCE DU RISQUE

Les derniers évènements notables concernent la D 2202. Ils datent de 1960 (glissement de terrain des Scaions) et de 2011 (glissement de terrain des marnes en aval du quartier du Villars).

LOCALISATION DU RISQUE VIS-A-VIS DES HABITATIONS ET DES VOIES DE CIRCULATION

A ce jour, aucun risque n'est identifié au niveau des habitations en dehors de phénomènes potentiels de très grande ampleur de type glissements de terrain ou éboulements.

La route D 2202 est potentiellement soumise à l'ensemble des risques de mouvements de terrain. C'est la seule route d'accès au village (RD 2202) en période hivernale (de novembre à mai) et, dans ce cas, le village et ses hameaux se trouveraient alors totalement isolés.

GESTION DU RISQUE

Il n'existe pas de Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain.

CONSIGNES GÉNÉRALES FACE AU RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN

AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- Repérer les stationnements hors zone à risque.
- Prévoir les équipements minimums : radio à piles, moyens d'éclairage, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures…

PENDANT : SE METTRE A L'ABRI

- Ne pas stationner en zone exposée au risque de chute de pierres.
- Fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas.
- Gagner un point en hauteur, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.
- Dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres.
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par l'évènement.
- Ne pas s'engager sur une route effondrée ou coupée par un évènement (à pied ou en voiture).

APRES : RESPECTER LES CONSIGNES

- S'informer des consignes à respecter.

DOCUMENT D'ARCHIVE LIÉ AU RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Document d'archive du 19 mai 1960

GLISSEMENT DE TERRAIN

Dans la nuit du 18 au 19 mai 1960 s'est produit un glissement de terrain en amont du quartier des Scalons mobilisant plus de 100 000 tonnes de matériaux. La route D 2202 fût coupée sur une distance de 100 m, isolant les hameaux d'Estenc de nombreux jours.

Commune d'Entraunes

ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES

IDENTIFICATION DU RISQUE

La commune est concernée par le risque de tempête, de neige abondante, de grand vent.

Tous les secteurs de la commune sont concernés.

OCCURENCE DU RISQUE

Le risque est permanent mais aucun évènement majeur n'est identifié à ce jour.

LOCALISATION DU RISQUE VIS-A-VIS DES HABITATIONS ET DES VOIES DE CIRCULATION

Le risque concerne prioritairement les espaces naturels et les voies de circulation.

GESTION DU RISQUE

Il n'existe pas de Plan de Prévention Evènements Climatiques.

Un arrêté municipal oblige les propriétaires d'habitation située en bordure de voie publique à poser des arrêts de neige en toiture afin d'éviter le risque d'accident lié à la chute de neige des toits.

CONSIGNES GÉNÉRALES FACE AU RISQUE ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES

AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- Prévoir des moyens d'éclairage de secours et des réserves d'eau et de nourriture.
- Consolider les fixations des antennes et paraboles.
- Elaguer et tailler les arbres proches de son habitation.
- Prêter attention aux messages météo.
- Equiper son véhicule avec les équipements spéciaux neige en période hivernale.
- Se renseigner sur les conditions de circulation.

PENDANT : SE METTRE A L'ABRI

- Fermer portes et fenêtres.
- Eviter de se déplacer en voiture ou à pied.
- Ne pas intervenir sur la toiture.
- Ne pas toucher aux fils électriques tombés au sol.
- Débrancher les prises d'antennes et paraboles et débrancher les appareils électriques.

APRES : RESPECTER LES CONSIGNES

- Déneiger les abords de son habitation.
- Déplacer son véhicule pour qu'il ne gêne pas les opérations de déneigement.
- Réparer ce qui peut l'être.
- Tailler les branches et couper les arbres menaçants.
- Ne pas toucher aux fils électriques tombés au sol.
- Prendre des nouvelles de son entourage.

FEUX DE FORÊT

IDENTIFICATION DU RISQUE

La commune est concernée par le risque feux de forêt.

Les secteurs boisés de la commune situés en partie basse du territoire et peuplés de pins sylvestres sont plus particulièrement concernés.

OCCURENCE DU RISQUE

Le risque est identifié mais aucun évènement important n'a eu lieu à ce jour.

LOCALISATION DU RISQUE VIS-A-VIS DES HABITATIONS ET DES VOIES DE CIRCULATION

Le risque concerne prioritairement les bâtiments situés à proximité des peuplements forestiers sensibles.

GESTION DU RISQUE

Il n'existe pas de Plan de Prévention Feux de Forêt.

L'obligation légale de débroussaillement aux abords des habitations s'applique sur l'ensemble du territoire.

CONSIGNES GÉNÉRALES FACE AU RISQUE FEUX DE FORÊT

AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- Débroussailler les abords des habitations conformément à la législation.
- Repérer les chemins d'évacuation, les abris.
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels).
- Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.

PENDANT : SE METTRE A L'ABRI

Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- Informer les pompiers (18 ou 112 portable) le plus vite et le plus précisément possible.
- Attaquer le feu, si possible.

Dans la nature :

- S'éloigner dos au vent.
- Si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide.
- A pied, rechercher un écran (rocher, mur…).
- Ne pas sortir de sa voiture.

Une maison bien protégée est le meilleur abri :

- Fermer et arroser les volets, portes et fenêtres.
- Occulter les aérations avec des linges humides.
- Rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après.

APRES : RESPECTER LES CONSIGNES

- S'informer des consignes à respecter.
- Eteindre les foyers résiduels.

SISMICITÉ

IDENTIFICATION DU RISQUE

L'ensemble de la commune est concerné par le risque sismique.

OCCURENCE DU RISQUE

Le risque est identifié mais aucun évènement important n'est répertorié à ce jour.

LOCALISATION DU RISQUE VIS-A-VIS DES HABITATIONS ET DES VOIES DE CIRCULATION

Le risque concerne prioritairement les bâtiments.

GESTION DU RISQUE

Il n'existe pas de Plan de Prévention Séisme.

CONSIGNES GÉNÉRALES FACE AU RISQUE SISMIQUE

AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité.
- Fixer les appareils et les meubles lourds.
- Préparer un plan de regroupement familial.

PENDANT : SE METTRE A L'ABRI

Rester où l'on se trouve :

- A l'intérieur : se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides.
- S'éloigner des fenêtres.
- A l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures…).
- En voiture : s'arrêter et ne pas descendre du véhicule avant la fin des secousses.
- Ouvrir les portes afin d'éviter leur blocage.
- Se protéger la tête avec les bras.
- Ne pas allumer de flamme.

APRES : RESPECTER LES CONSIGNES

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- Vérifier l'eau, l'électricité. En cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités.
- Si l'on est bloqué sous les décombres, garder son calme et signaler votre présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation…).

MOYENS DE SECOURS

POMPIERS/SAMU - Tél : 112

- Pompiers volontaires à Guillaumes : 20 km à 35 km selon situation sur la commune - 20 à 40 mn
- Pompiers professionnels à Gilette : 90 km - 1h45
- Secours héliportés depuis Mandelieu : 30 mn de vol si conditions météorologiques favorables. Accès au village d'Entraunes de nuit possible.

GENDARMERIE - Tél : 17

- Guillaumes : 20 km à 35 km selon situation sur la commune - 20 à 40 mn

MAIRIE d'ENTRAUNES - Tél : 04 93 05 51 26

MÉDECIN - Tél Guillaumes : 04 93 05 51 90 Tél Valberg : 04 93 02 51 31

- Guillaumes : 20 km à 35 km selon situation sur la commune - 20 à 40 mn
- Valberg si Guillaumes absent : 35 km à 50 km selon situation sur la commune - 40 mn à 1 h

PHARMACIE - Tél Guillaumes : 04 93 05 50 20 Tél Valberg : 04 93 02 50 00

- Guillaumes : 20 km à 35 km selon situation sur la commune - 20 à 40 mn
- Valberg si Guillaumes absent : 35 km à 50 km selon situation sur la commune - 40 mn à 1 h
- Pharmacie de garde : Nice à 110 km - 2 h